



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 11 mars 2024

Communiqué de presse

La revitalisation des centre-bourgs : un enjeu de développement équilibré et durable

Signature de la convention d'opération de revitalisation du territoire par la communauté de communes du Pays de Lafrançaise et les communes de Lafrançaise, Meauzac et Vazerac

Ce vendredi 8 mars 2024, Vincent Roberti, préfet de Tarn-et-Garonne, a signé la nouvelle convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) qui associe désormais, outre la commune de Lafrançaise déjà engagée dans le programme « Petites villes de demain », les deux communes de Meauzac et de Vazerac.

Cette convention, à l'initiative du Président de la Communauté de communes du Pays de Lafrançaise et des trois maires des communes concernées associe huit partenaires qui unissent leurs efforts pour accompagner les territoires en vue de concrétiser les projets de revitalisation de leurs centre-bourgs : le Conseil régional, le Conseil départemental, le pôle d'équilibre territorial rural de Garonne Quercy Gascogne, l'Établissement public foncier de Montauban, la Banque des Territoires, le groupe Action Logement, le Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 82, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Occitanie et la Chambre de Commerce et d'industrie.

Les opérations de revitalisation du territoire sont un outil introduit par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018. Il est à destination des collectivités souhaitant mettre en œuvre un projet global de territoire dans les communes qui exercent une fonction de centralité. Dès la signature de la convention, des outils réglementaires et fiscaux sont mobilisables dans les communes, particulièrement le dispositif incitatif de défiscalisation dit « De Normandie » qui vise à encourager la rénovation des logements dans les centres anciens.

Six orientations stratégiques ont été fixées par les quatre collectivités du Pays de Lafrançaise :

- ✓ L'habitat et le cadre de vie – habiter sur le territoire ;
- ✓ La cohésion et l'équilibre territorial – bien vivre sur le territoire ;
- ✓ L'économie – dynamiser le territoire ;
- ✓ L'environnement, la transition écologique et énergétique – préserver les ressources et réussir les transitions du territoire ;
- ✓ Les services et équipements – Accessibilité et proximité ;
- ✓ Les mobilités – se déplacer sur le territoire.

Un plan d'action pluri-annuel est associé à chacune de ces orientations. Il fait l'objet d'un suivi et d'ajustements annuels au vu de l'avancement des projets des collectivités. Pour le mettre en œuvre, les deux communes de Meuzac et de Vazerac, récemment lauréates « Villages d'avenir » bénéficieront d'un accompagnement par un chef de projet dédié.

La commune de Lafrançaise et la communauté de communes du Pays de Lafrançaise continueront de bénéficier de l'accompagnement en ingénierie apporté dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».